

Procès verbal

Le lundi 27 mai 2024 à 18 heures 30, l'assemblée s'est réunie sous la présidence de Monsieur LAVOGEZ, Maire de Cléty.

Présents : Serge LAVOGEZ, Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, Annie LELEU, Christine REGNIER, Nathalie RUCKEBUSCH, José CHEVALIER, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Jérémie LAMORILLE, Mickaël LEFEBVRE, Miguel DURIEZ

Représentés :

Absents et excusés :

Délibérations du conseil :

BILAN CONCERTATION CARTOGRAPHIE ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 30 janvier 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 12 au 14 février 2024 et constate que des observations ont été formulées

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public)

qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 08 février 2024 sont validées

Après échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente
- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise, à la CAPSO, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Budget Primitif a été voté sans reprise du résultat. A ce jour, il est nécessaire de voter un Budget Supplémentaire pour reprendre le résultat de clôture 2023. Il rappelle également que le Budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et recette de l'année.

Il est composé d'une section de fonctionnement et d'investissement, les recettes et dépenses sont évaluées de façon sincère et tiennent compte des orientations et engagements de l'assemblée.

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BS 2024	BP + BS
011 - Charges à caractère général	112 556.00 €	18 500.00 €	131 056.00 €
012 - Charges de personnel	202 000.00 €	7 400.00 €	209 400.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	47 573.00 €	977 726.48 €	1 025 299.48 €
042 - Opérations d'ordre de transfert	69.00 €	138.00 €	207.00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	86 300.00 €	3 000.00 €	89 300.00 €
66 - Charges financières	12 682.00 €	0	12 682.00 €
TOTAL DEPENSES	461 180.00 €	1 006 764.48 €	1 467 944.48 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BS 2024	BP+BS
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0€	921 731.48 €	921 731.48 €
013 - Atténuation de charges	4 000.00 €	4 000.00 €	8 000.00 €
70 - Produits des services	23 800.00 €	0	23 800.00 €
73 - Impôts et taxes	43 565.00 €	0	43 565.00 €
731 - Fiscalité locales	228 930.00 €	0	228 930.00 €
74 -Dotations et participations	146 185.00 €	9 998.00 €	156 183.00 €
75 - Autres produits de gestion courantes	14 500.00 € €	71 035.00 €	85 535.00 €
77 - Produits spécifique	200.00 €	0	200.00 €
TOTAL RECETTES	461 180.00 €	1 006764.48 €	1 467 944.48 €

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BS 2024	BP + BS
001 - Solde d'exécution	€	99 578.37 €	99 578.37 €
16 - Emprunt et dettes en capital	13 669.00 €	0	13 669.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	62 907.91 €	10 153.00 €	73 060.91 €
21 - Immobilisations corporelles	53 443.88 €	330 185.00 €	383 628.88 €
23 - Immobilisations en cours	0	664 826.69 €	664 826.69 €
TOTAL DEPENSES	130 020.79 €	1 104 743.06 €	1 234 763.85 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BS 2024	
021 - Virement de la section de fonctionnement	47 573.00€	977 726.48 €	1 025 299.48 €
041 - Opérations patrimoniales	€	138.00 €	138.00 €
1068 Excédent capitalisé		92 478.58 €	92 478.58 €
10 - Dotations, fonds divers	15 000.00 €	9 400.00 €	24 400.00 €
13 - Subventions d'investissement	67 447.79 €	25 000.00 €	92 447.79 €
TOTAL RECETTES	130 020.79 €	1 104 743.06€	1 234 763.85 €

Le détail du budget supplémentaire figure à la fois dans le rapport de présentation détaillé et dans la maquette budgétaire ci-annexés. Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-6;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Adopte le Budget Supplémentaire 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus pour chaque sections et équilibrés en dépenses et en recettes

Autorise Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du Budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence,

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recette de plus de 2 ans, le montant de ces créances au 13 mars 2024 s'élève à 69.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision de 100%, soit un montant de 69.00 € et d'ajouter l'écriture de 2023 non réalisée, 138.00 €

Il est demandé d'approuver le régime de budgétisation des provisions, et d'inscrire les écritures ci-dessous au BP 2024, inscription de cette somme en :

Dépenses en section de fonctionnement au chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » et en recettes d'investissement au chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et à l'unanimité

DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 100% des restes à recouvrer au 13 mars 2024 pour un montant de 138.00 €

DECIDE de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constatés au 13 mars de chaque année en appliquant les 100 %

INCRIT la dépense au compte 681 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » et la recette au compte 4912 « provisions pour dépréciation des comptes de redevables »

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose,

Le budget prévoit une enveloppe de 5000.00 € pour les subventions

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions pour l'année 2024 ci-dessous :

- comité des fêtes 600.00 €
- Société des chasse les Capucins 300.00 €
- Association les Carabiniers 200.00 €
- Anciens Combattants 100.00 €
- Cléty loisirs 350.00 €
- Amicale du 3ème âge 200.00 €
- ASSAD 200.00 €
- Association LysAaFoot 200.00 €
- APE 50.00 €
- Association Cléty Avrout solidarité 100.00 €
- Association Centre Aéré 1 300.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire expose,

Résultat de fonctionnement	341.194,73 €
Résultat antérieur reporté 2022	673 015.33 €
Résultat de l'exercice 2023	1 014 210.06€
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	• + 22 377.62 € 99 578.37 €
E Solde des restes à réaliser en dépenses d'investissement N (subventions)	10 348.00 € 17 447.79 €
Besoin de financement = D-E (R1068)	92 478.58 €
Excédent reporté (R002)	921 731.48 €

Il est proposé d'affecter comme ci-dessus l'excédent de fonctionnement :

au compte 1068 92 478.58 € recettes d'investissement

au compte 002 > 921 731.48 € recettes de fonctionnement

à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation de résultat présenté

COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire rappelle,

Le Comte de Gestion est un document élaboré par le Comptable Public qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte Administratif présenté par le Maire,

Après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte de Gestion, donne la parole à Monsieur Claude ALLOUCHERY, Adjoint au Maire délégué aux finances.

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
resultats reportés 2022		673 015.33		22 377.62	0.00	695 392.95
opérations de l'année 2023	343 877.58	685 072.31	333 427.87	211 471.88	677 305.45	896 544.19
totaux	343 877.58	1 358 087.64	333 427.87	233 849.50	677 305.45	1 591 937.14
résultat de clôture		1 014 210.06	-99 578.37		-99 578.37	914 631.69
	besoin de financement		99 578.37			
	RAR dépense		10 348.00			
	RAR recettes		17 447.79			
	besoin total		92 478.58			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
 APPROUVE le Compte de Gestion 2023 à 10 voix POUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire expose,

Vu le Compte de Gestion 2023 dressé par le Comptable Public,

Après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif, donne la parole à Monsieur Claude ALLOUCHERY, Adjoint au Maire délégué aux finances.

Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées et dressé par Monsieur le Maire, article par article sur le Compte Administratif

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
resultats reportés 2022		673 015.33		22 377.62	0.00	695 392.95
opérations de l'année 2023	343 877.58	685 072.31	333 427.87	211 471.88	677 305.45	896 544.19
totaux	343 877.58	1 358 087.64	333 427.87	233 849.50	677 305.45	1 591 937.14
résultat de clôture		1 014 210.06	-99 578.37		-99 578.37	914 631.69
	besoin de financement		99 578.37			
	RAR dépense		10 348.00			
	RAR recettes		17 447.79			
	besoin total		92 478.58			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
 APPROUVE le Compte Administratif 2023 à 07 voix POUR (sortie de Monsieur le Maire)